

Procès-verbal du Comité syndical du 12 décembre 2019

L'an 2019, le jeudi 12 décembre à 9 heures 44, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 3 décembre 2019, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M. Daniel FOURRÉ, M^{me} Marie-Pierre RICHER et M. Emmanuel RIOTTE délégués du Département du Cher.

M. Paul BERNARD, délégué de la CDC Trois Provinces ; M. Guy CHABRILLAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Jean-Pierre CHARLES, délégué de la CDC Vierzon Soioigne Berry ; M. Pascal COLLIN, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terres du Haut Berry ; M. Denys GODARD, délégué de la CDC Villages de la Forêt ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC FerCher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Saultre et Sologne ; M. Jean-Pierre LARDY, délégué de la CDC Le Dunois ; M. Jean-Roger MATHE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Jean-Claude RIMBAULT, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois – Val de Loire ; M. Patrick TIMMERMAN, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} DE BENGY – PUYVALLEE, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Emmanuel RIOTTE.

M. Damien PRELY, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Louis COSYNS.

Étaient absents ou excusés :

M. Xavier BALLERAT, délégué de la CDC Pays de Nérondes.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois.

M. Pierre-Etienne GOFFINET, délégué de la CDC La Septaine.



M^{me} Annie LALLIER, déléguée du Département du Cher.

M. Nicolas NAULEAU, délégué de la CDC Berry Grand Sud.

M^{me} Delphine PIETU, déléguée du Département du Cher.

M^{me} Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Claude ROGER, délégué de la CDC Cœur de France.

M^{me} Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 octobre 2019

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 11 octobre 2019 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat des orientations budgétaires 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 et rappelle le contexte de l'aménagement numérique du territoire en indiquant que Berry Numérique est désormais sur un rythme de construction de 15 000 prises par an dans le Cher. Ainsi, 8 Communautés de communes disposent aujourd'hui du très haut débit. Cela devrait permettre d'atteindre les objectifs du SDTAN voire même de dépasser les 70% de couverture des foyers prévus.

Tous les grands opérateurs (Bouygues Télécom, SFR, Free et Orange) commercialisent désormais des services sur le réseau public. Cela permet d'assurer la réussite commerciale du réseau très haut débit.

D'un point de vue budgétaire, il apparaît une augmentation significative des flux de redevance du délégataire Berry Fibre Optique. Plus il y a de prises raccordables mises à disposition, plus Berry Numérique perçoit de redevance.

Le prochain objectif est d'aller vers le 100% FTTH pour tous les foyers du Cher. Tendre vers le déploiement à 100% permettra au Cher de rester parmi les départements les mieux desservis. Ainsi, une nouvelle procédure de DSP a été engagée avec un modèle concessif contrairement à la phase 1 qui était en affermage. Les offres initiales sont attendues pour le mois de mars 2020 avec des offres financières. Cela permettra d'avoir une idée précise du coût de cette phase 2.

La Région Centre – Val de Loire et le Département du Cher ont donné leur accord de principe pour le financement de la phase 2 mais l'incertitude demeure en ce qui concerne

les subventions de l'État au travers du FSN. Il y a une mobilisation forte du Sénat sur le sujet dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2020.

Au final, la phase 1 du projet d'aménagement numérique du territoire initialement estimée à 91M € s'élèvera à 100M€. Les montants de participation financière des collectivités ont tous été établis sur la base des premiers montants de travaux pour une raison d'équité malgré les augmentations de coûts constatés. Cela est possible en raison de l'efficacité du montage financier réalisé par l'équipe de Berry Numérique qui permet notamment d'obtenir plus de financement de l'État que prévu.

M. Louis COSYNS déplore que les opérateurs nationaux n'aient qu'à profiter des infrastructures publiques et demande si les 75% des foyers annoncés sont des foyers raccordables ou raccordés et s'il est envisageable d'obtenir un bilan précis par Communautés de communes (foyers raccordés, entreprises raccordées et foyers dans l'attente de raccordement).

M. Patrick BARNIER répond que le nombre de foyers raccordés au réseau public est d'environ 3 700. Sur le fait que les opérateurs nationaux profitent des Infrastructures, il faut s'en féliciter car c'est grâce à cela qu'il y aura une réussite du réseau.

M. Jean-Pierre LARDY demande à obtenir une carte détaillée commune par commune du déploiement de la fibre.

M. Pascal BOURDILLON explique que la carte est déjà disponible en ligne sur le site Internet de Berry Numérique. Sur ce qui est en cours de déploiement, l'information est disponible sur le logiciel latitude18 mis à disposition des communes. Au demeurant, aucune commune n'est couverte à 100% en raison de l'habitat isolé.

M. Louis COSYNS indique que l'opérateur Orange commercialise des services à Mehun sur Yèvre et à Dun sur Auron mais pas partout.

M. Pascal BOURDILLON indique que le taux de pénétration est actuellement entre 20 et 25% sur les communes les mieux desservies. Les opérateurs nationaux ne préviennent pas de leur date d'ouverture, il n'est possible que de vérifier si l'opérateur a pris des commandes. A Dun sur Auron, il n'y a que 146 abonnés actuellement tout opérateur confondu. Free passe automatiquement des commandes sur tous ses clients cuivre mais ne fait de raccordement que lorsque l'abonné passe le bon de commande pour la fibre optique.

M. François GRESSET demande ce qu'il en est sur la Communauté de communes Sauldre et Sologne et souhaiterait savoir quand les opérateurs nationaux ouvriront des services.

M. Pascal BOURDILLON indique qu'il y a 32 clients à Aubigny sur Nère, 17 clients à Argent sur Sauldre et 2 clients à La Chapelle d'Angillon. Pour l'arrivée des opérateurs, Berry Numérique sait quand ils mettent leurs équipements dans les infrastructures mais il peut se passer plusieurs mois avant l'ouverture effective des services.

Le Comité syndical prend acte du débat des orientations budgétaires 2020.



Rapport n°3 : Ouverture anticipée des crédits 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3.

M. Daniel FOURRE quitte la salle à 10h14.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédits 2020 à l'unanimité.

Rapport n°4 : Avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 et précise qu'un avis favorable a été prononcé par la CDSP. Il s'agit de pouvoir prendre en compte les travaux de complétude du réseau pour atteindre le 100% de couverture dans toutes les communes déjà déployées et non déployées.

M. Pascal BOURDILLON précise que l'étude de complétude permettra d'avoir une référence de coûts. Les prises qui coutent le plus cher ont été isolées afin de ne pas fausser l'étude. Ainsi, sur 40M€ de travaux, la subvention publique demandée serait de 37M€. Pour les prises les plus chères, il a été opté pour des raccordements à la demande. Dans le cas où deux DSP coexisteraient pendant 15 ans, il faudra trouver une solution d'articulation claire et définir aussi le processus informatique de raccordement sur demande.

M. Pascal COLLIN demande si les communes ayant bénéficié de la montée en débit cuivre sont concernées par la phase 2.

M. Pascal BOURDILLON répond que l'objectif de la phase 2 est bien le déploiement de la fibre sur 100% du département.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°2 à la convention de financement avec la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5

M. Louis COSYNS quitte la salle à 10h35.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°2 à la convention de financement avec la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry à l'unanimité.

Rapport n°6 : Modification des statuts de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve la modification des statuts de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°7 : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

M. Pascal BOURDILLON indique que le GIP RECIA propose des offres de services dématérialisés. Il manque des outils de dématérialisation à Berry Numérique et il faut adhérer pour en bénéficier.

M. Patrick BARNIER se propose comme représentant titulaire et M. Guy CHABRILLAT se propose comme suppléant.

Le Comité syndical approuve l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA à l'unanimité.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que le prochain Bureau aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 11h30 à BOURGES et le prochain Comité syndical le mardi 4 février 2020 à 9h30 à BOURGES.

La séance est levée à 10 heures 44.

Gilles GONTHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER

PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

